

**COMMUNE DE CHASPUZAC – DELIBERATION N° 18032025003**  
**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RELHIADES (AERODROME) - 06201**

**SEANCE DU 18 MARS 2025**  
**CONCERNANT L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU

Présents : Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., CHABIDON D., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., ARNAUD A., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Considérant

statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice

constatant que le compte financier unique présente :

<b>un excédent de fonctionnement de clôture de</b>	15 625,53	<b>Un déficit de fonctionnement de clôture de</b>	/
----------------------------------------------------	-----------	---------------------------------------------------	---

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget – C/023)	
	AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	● exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	<b>4 360,00</b>
	SOLDE DISPONIBLE	
	● affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	
	<b>AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 265,53</b>
	● affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	<b>11 265,53</b>

Date de convocation : 10 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 5  
Votes :  
POUR : 10 CONTRE : /

Fait et délibéré à Chaspuzac  
Le 18 mars 2025  
Le Maire,

certifié exécutoire par le Maire,  
après dépôt en Préfecture, le 19 mars 2025  
et de la publication le 19 mars 2025

**AR Prefecture**

043-214300626-20250318-18032025003-DE  
Reçu le 19/03/2025